

Plan Urbanisme Construction Architecture
Service de la recherche et de la prospective

**Appel à propositions
de recherche
complémentaire**

**Politiques territoriales
et
développement durable**

**Remise des propositions :
18 mai 2005**

Mars 2005

Ministère de l'équipement, des transports,
de l'aménagement du territoire, du tourisme
et de la mer

Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction

Ministère de l'écologie
et du développement durable

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Table des matières

Rappel des objectifs et axes du programme de recherche lancé en 2003	3
Enjeux et objectifs	3
Rappel des axes thématiques de la consultation 2003	4
Bref bilan de l'appel à propositions de recherche 2003	4
Liste des recherches retenues dans le cadre de la consultation 2003	5
Les thèmes de recherche à approfondir en 2005	6
1. Évaluation des politiques publiques au regard du développement durable	6
2. Les relations internationales en tant que dimension particulière de l'articulation spatiale	6
3. Les inégalités écologiques	8
Critères de sélection des propositions de recherche	8
Les dispositifs de mise en œuvre du programme	9
Constitution des équipes et méthode	9
Organisation du programme	9
Modalités de consultation pour le présent appel à propositions de recherche complémentaire	9
Coordination et capitalisation	10
ANNEXES	11
Annexe 1 • Modèle de présentation d'une proposition de recherche	11
1. Récapitulatif de la proposition	11
2. Descriptif de la proposition	11
3. Fiche de renseignements administratifs	12
Annexe 2 • Modalités de soumission	12

Rappel des objectifs et axes du programme de recherche lancé en 2003

Enjeux et objectifs

Aujourd'hui, en France comme en Europe, les pouvoirs publics se sont engagés à intégrer les principes de « durabilité » dans leurs politiques publiques de développement.

Sur le plan international, le chapitre 28 de l'Agenda 21 issu de Rio incite les collectivités territoriales et leurs partenaires économiques et sociaux à s'engager dans des programmes d'action visant à inscrire sur leurs divers territoires urbains ou ruraux les préoccupations du développement durable (agenda 21 locaux). Plus récemment, le plan d'action du sommet de Johannesburg a réaffirmé le rôle des collectivités locales notamment dans les pays du Sud.

Au plan européen, le Conseil Européen de Göteborg a adopté une stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable qui affirme l'intégration d'une perspective de développement durable pour toutes les politiques de l'UE, y compris les politiques de rééquilibrage territorial, et qui incite les pays membres à adopter une telle stratégie.

Au plan national, la notion de développement durable imprègne bon nombre de textes législatifs et réglementaires. Le thème du développement durable est au cœur des lois récemment adoptées touchant à l'organisation et au développement des territoires : la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement) mais aussi la loi d'orientation agricole (LOA). Aujourd'hui les lois de décentralisation et la stratégie nationale de développement durable, portée par un ministère éponyme, poursuivent et renforcent cette orientation.

Les villes, qui accueillent désormais 80 % des habitants européens, sont, en raison de leur forte consommation de ressources naturelles, d'énergie et d'espace, et de la croissance des inégalités sociales, particulièrement concernées par ces textes. Mais les espaces ruraux, où se conjuguent activités traditionnelles de production agricole et forestière - souvent peu respectueuses des milieux - et fonctions émergentes (accueil d'activités de production ou de loisir transférées depuis le tissu urbain, gestion patrimoniale de sites...), sont aussi touchés.

Le cadre législatif invite en outre tous les acteurs territoriaux à un renouveau des cultures et des pratiques professionnelles appuyé sur une série d'incitations : l'invitation à penser et à agir aux bonnes échelles territoriales, l'organisation de la cohérence entre politiques sectorielles, le partenariat, la coproduction, la nécessaire solidarité entre acteurs et territoires, la démarche de projet et d'évaluation.

En parallèle à ces dispositions législatives, la prise de conscience de l'importance d'une mobilisation citoyenne autour des stratégies de développement durable produit, en France comme en Europe, un fourmillement d'initiatives prises à des niveaux locaux et régionaux (comme la conduite d'agenda 21) qui constituent autant de laboratoires d'idées et d'expérimentation.

On constate ainsi un envahissement des stratégies et politiques territoriales par toutes ces facettes du développement durable. Toutefois, décréter et légiférer ne sont pas suffisants ; d'autant que les acteurs des politiques territoriales maîtrisent peu ces notions complexes et floues, aux interprétations multiples et dont la déclinaison en termes de contenu et d'approches méthodologiques reste largement à définir.

Le programme de recherche en cours depuis l'année 2003 s'inscrit dans ce contexte politique. Il vise, en analysant et explicitant les différents composants de ce nouveau référentiel d'action, intégrateur, programmatique, et nourri d'injonctions, à apporter un éclairage scientifique à ces questions.

Partant de la demande, l'objectif général de ce programme de recherche est donc de développer et capitaliser les connaissances qui permettront aux décideurs de rendre plus cohérentes leurs politiques territoriales. Du point de vue de l'offre de recherche, l'approfondissement des connaissances accumulées en France et à l'étranger devrait conduire à produire un référentiel cognitif combinant différentes cultures disciplinaires ; cette conjonction des approches apparaît en effet nécessaire pour explorer les champs de controverses et de contradictions qui jalonnent le parcours du combattant de tout acteur en quête de développement durable, dans la perspective d'un horizon collectif empreint de « durabilité ».

Un objectif spécifique du programme est d'éclairer la dimension spatiale et territoriale du développement durable. Au-delà de son horizon temporel évident, le développement durable présente une dimension spatiale dont la prise en compte n'est pas une question simple à traiter. Le programme vise ainsi à expliciter les contradictions révélées par l'intrusion des problématiques globales au niveau des politiques locales. À partir d'un espace territorial circonscrit donné, comment répondre à l'impératif de protection de la planète, tout en assurant son propre développement et le bien-être de ses habitants ? À cet égard la problématique du changement climatique et de sa prise en compte à l'échelle locale et/ou régionale apparaît une entrée pertinente.

Les espaces sur lesquels porte la recherche sont autant les villes et agglomérations que les couronnes périurbaines ou les territoires ruraux. On invite les équipes à s'interroger sur les moyens que les occupants actuels doivent mettre en œuvre pour valoriser un territoire sans le dégrader et sans en faire un lieu d'exclusion, que ce

soit à court ou à long terme. Comment développer et transformer ce territoire en un patrimoine commun et un lieu de vie et de satisfaction pour tous, autant aujourd'hui que demain ? Comment favoriser parmi les acteurs la prise en compte d'un lien intergénérationnel, en évitant de pénaliser l'une ou l'autre génération ?

Rappel des axes thématiques de la consultation 2003

Quatre principaux axes avaient été identifiés dans le cadre du premier appel à propositions :

Axe 1 : L'évaluation des politiques publiques au regard du développement durable : peut-on y concilier les dimensions sociales, physiques et économiques, et avec quels outils de mesure, de diagnostic et d'évaluation ? Les questions d'aménagement du territoire et des indicateurs étaient au centre de cette thématique.

Axe 2 : L'articulation spatiale, thématique, et temporelle des politiques publiques : quelles capacités ont nos institutions à aborder les différents horizons de temps et d'espace lors de la conception et la mise en œuvre de leurs politiques publiques ? Comment articuler les politiques sectorielles ? Comment identifier et mesurer les transferts entre les territoires ?

Axe 3 : Territoires et modes de gouvernance : sont concernées les actions multi acteurs, multi secteurs, multi territoires. Quelle acception sociale pour cette notion de développement durable ? Quelles pratiques de participation des citoyens à la gestion collective des territoires ? Cette question devait être étudiée du point de vue des institutions, de la société, des pouvoirs et des contre-pouvoirs exercés, des procédures et processus de mise en œuvre des agendas 21 locaux, des instances judiciaires...

Axe 4 : Les « inégalités écologiques » sont-elles des facteurs d'aggravation des disparités sociales ? Peut-on mesurer l'accumulation des handicaps sur certains territoires ? L'amélioration de la qualité environnementale n'est-elle pas source d'exclusion pour certaines populations ? Et inversement, quels impacts les politiques sociales ont-elles sur la qualité de l'environnement des groupes concernés ?

Les orientations données par l'appel à propositions lancé en 2003 favorisaient une mise en perspective interdisciplinaire des problématiques, un rapprochement des équipes de recherche avec des collectivités territoriales gestionnaires des terrains d'enquête et des approches comparatives, en mettant en œuvre une collaboration avec des chercheurs issus d'autres pays, en particulier européens.

Bref bilan de l'appel à propositions de recherche 2003

L'appel a reçu 66 réponses ; ce nombre relativement important révèle qu'un potentiel de recherche existe autour de ces questions et encourage les ministères commanditaires à nourrir et entretenir cette mobilisation de la communauté scientifique. Les équipes ont en général respectés les critères proposés, tels l'ancrage sur des territoires bien identifiés, le partenariat avec leurs responsables, et l'association avec des équipes étrangères.

Cela a permis une sélection de 25 projets de qualité, présentés essentiellement par des laboratoires CNRS ou d'universités, certains par des consultants chercheurs isolés ou regroupés dans des bureaux d'études.

Il faut néanmoins relever quelques points faibles : des réponses jugées solides scientifiquement, mais totalement hors champ par tendance à tout « habiller durable » ; d'autres projets de qualité moyenne ancrés dans les thématiques quotidiennes des laboratoires, avec tentatives de « recyclage durable ».

Mais surtout la majorité des réponses concerne les deux axes les plus « classiques » de la consultation et ceux qui intéressent les thèmes plus complexes et peu explorés, et notamment les inégalités écologiques, sont trop peu traités.

Ce rapide bilan de la consultation de recherche lancée en 2003 fait donc apparaître un certain nombre de questionnements auxquels les propositions de recherche reçues n'ont que partiellement répondu. Un appel à propositions complémentaire est donc lancé en 2005, visant à compléter les projets de recherche mis en œuvre - certains déjà bien avancés - dans le cadre de la première phase du programme « politiques territoriales et développement durable ».

Dans l'appel à propositions complémentaire présenté ci-après pour chacun de ces trois thèmes à approfondir, ce sont surtout les enjeux des recherches à conduire qui ont été mis en avant. Leur traduction en problématiques de recherche, tout comme le choix des corpus théoriques à mobiliser, ont été laissés aux équipes candidates.

Liste des recherches retenues dans le cadre de la consultation 2003

• Axe 1. Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable

. La mise en œuvre d'indicateurs locaux du développement durable à partir d'une comparaison franco-allemande (*Jean-Paul Carrière*, Université de Tours).

. Élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation du développement durable au niveau territorial (*Bernard Planque*, IAR Université d'Aix).

. La signature énergétique urbaine : vers un nouvel indicateur synthétique ? (*Pierre-Noël Giraud*, École des Mines Paris).

. Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires (*Valérie Angeon*, ENGREF).

. Intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe (*Laetitia Guérin-Schneider*, ENGREF Montpellier).

. Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable - utilisation de l'outil bilan sociétal (*Michel Capron*, Ergo Paris 8).

• Axe 2. Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

. L'aménagement durable du littoral languedocien ; de la mission Racine à la gouvernance multi niveaux (*Pierre Valarié*, CEPEL Montpellier).

. Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales de développement : le cas des politiques touristiques, évolution comparée dans le massif pyrénéen espagnol et français (*Vincent Vles*, Université de Pau).

. À l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité (*Bernard Picon*, DESMID Université d'Arles).

. Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale (*Christophe Beaurain*, Université Littoral-Côte d'Opale).

. La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs (*Bernard Barraqué*, ENPC LATS).

. Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable (*Alain Metton*, ARAUC Université Paris 12).

. Pratique de la prospective et praxéologie du développement durable territorialisé (*Guy Loinger*, GEISTEL).

• Axe 3. Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

. La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ? (*Muriel Tapie-Grime* UFR/LSHS Univ. Paris 13).

. Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance (*Maurice Olive*, ARENES Univ. Aix).

. Les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne (*Isabelle Rousset*, Université Lille 1).

. Le fleuve, un instrument pour le développement durable - infrastructure naturelle et ancrage territorial de la gestion planificatrice (*Sophie Bonin*, IGA, Grenoble).

. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : entre rhétorique et pratique (*Lionel Charles*, FRACTAL).

. Mobilité et transports ; quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT (*Éric Baye*, Économie & Humanisme).

. La mobilité durable dans les agglomérations péri-alpines ; recherche sur un outil d'appropriation de la problématique par un large public (*Olivier Klein*, ENTPE LET).

. Élaboration collective d'une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable (*Jacques Beauchard*, CIRTEC Université Paris 12).

• Axe 4. Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des actions publiques

. Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités ; difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000 (*Laurence Lestel*, CNAM CDHT Paris).

. L'impact des inégalités écologiques et des politiques territoriales ; une évaluation par la méthode des prix hédoniques (*Sabine Kazmierczac*, CRESGE, Lille).

. Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi échelles (*Georges Gay*, Université de Saint-Étienne).

. Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique (*Lydie Laigle*, CSTB).

> Pour plus d'informations, il est possible de consulter la plaquette Politiques territoriales et développement durable ; résultats de l'appel à propositions de recherche, parue dans les « Cahiers thématiques du PUCA » (mai 2004) et sur le site du programme.

Les thèmes de recherche à approfondir en 2005

Ce présent appel à propositions s'articule autour de trois principaux thèmes.

1. Évaluation des politiques publiques au regard du développement durable (axe 1 de la précédente consultation)

Peu de recherches financées dans le cadre du programme de 2003 *Politiques territoriales et développement durable* ont porté spécifiquement sur les pratiques d'évaluation proprement dites. Si les outils déjà mobilisés ou à construire (notamment les indicateurs) sont bien étudiés, les pratiques et les expériences conduites sur le terrain apparaissent peu soumises à l'analyse. Pourtant les attentes des praticiens sont importantes en la matière et les initiatives de toutes sortes se développent à différentes échelles de décision. Car l'évaluation au regard du développement durable est de plus en plus une obligation, plus ou moins formalisée, pour les acteurs du territoire, dans le cadre de leurs politiques d'urbanisme et plus généralement d'aménagement du territoire, mais aussi pour ce qui concerne différentes actions aidées par les financements européens par exemple.

Il apparaît important de mieux comprendre ce que le développement durable implique de spécifique au regard des conduites d'évaluation de politiques publiques plus classiques.

Cette spécificité peut être analysée *en termes d'acteurs* : la référence au développement durable conduit-elle à changer la configuration des acteurs mobilisés dans le cadre des évaluations *ex ante* comme *ex post* ? Quels « nouveaux » acteurs sont ainsi intégrés (du côté des associations, des experts, mais aussi du public) ? Quels processus participatifs sont ou peuvent être mobilisés ? Quelle reconfiguration des positions, des logiques d'acteurs et des pouvoirs cela entraîne-t-il ? Quelles sont les spécificités des politiques territoriales à cet égard, compte tenu notamment de la proximité des acteurs aux territoires ?

Par ailleurs, l'évaluation au regard du développement durable conduit-elle à *mobiliser des sources de connaissances nouvelles*, y compris étrangères ? Comment se dessinent les circuits de connaissances (production, transmission, utilisation) en la matière ? Comment se positionnent les nouveaux systèmes de notation (sociale et environnementale) et celui de la normalisation en matière du développement durable ? Constituent-ils des référentiels d'évaluation en la matière ? Quels en sont les processus d'élaboration et les effets concrets sur les décisions et comportements des acteurs économiques, politiques, administratifs sur le territoire, etc. ? Ces référentiels d'évaluation permettent-ils

notamment aux collectivités locales de mesurer les progrès ou gains obtenus par leurs actions, pour leurs territoires ou leurs habitants ?

Les interrogations sont également à mener au regard des *méthodes mobilisées* : comment substituer une évaluation de l'efficacité à long terme à l'habituelle perspective de rentabilité économique à court terme (échelle de temps) ? Comment modifier les critères d'évaluation et ce pour différentes échelles temporelles (introduction de critères comme la réversibilité, la diversité, la précaution, l'équité...) ? Comment intégrer l'évaluation des conséquences supra locales dans la conduite des affaires locales ? Comment évaluer les effets sur la « durabilité » de différents espaces, des politiques pensées à l'aune de considérations sectorielles ? À cet égard le cas de la politique agricole, ou celui de la protection de la nature, apparaissent intéressants à étudier, notamment pour ce qui concerne leurs effets sur la « durabilité » du fonctionnement des territoires ruraux. Les politiques d'aménagement urbain, comme les politiques sociales, constituent également un champ à privilégier ; comment, par exemple, dépasser la stricte recherche arithmétique d'égalité et favoriser une « efficacité distributive » fondée sur un ajustement aux situations spécifiques ?

Dans ce cadre des travaux devront être menés tant sur les processus d'évaluations *ex ante* que sur les évaluations *ex post*. Ils pourront porter sur l'évaluation de politiques locales ou territoriales, mais aussi sur les effets spatiaux de politiques nationales ou internationales. Enfin, les projets de recherche proposés devront s'appuyer sur des analyses de terrains, mais pourront également avoir une dimension prospective.

2. Les relations internationales en tant que dimension particulière de l'articulation spatiale

(axe 2 de la précédente consultation)

Pour prolonger les questionnements sur l'articulation spatiale des politiques, il apparaît intéressant de mettre l'accent sur une dimension plus internationale. Le développement durable est en effet une problématique globale, qui inclut la prise en compte d'échelles territoriales diverses et tend à l'insertion économique des groupes sociaux, régions ou pays les plus pauvres, sans atteinte irréversible aux ressources naturelles du territoire.

Cette problématique, qui s'interroge sur les conséquences en terme de durabilité des relations entre pays pauvres et pays développés, est particulièrement au cœur des *relations économiques sociales et politiques Nord/Sud*. Nombreux sont les travaux *consacrés* aux pays du sud dans le cadre d'appels d'offres

précédents, comme celui intitulé *Gouverner les villes du sud, défis pour la recherche et pour l'action*, proposé par le programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD). Toutefois, les champs de questionnement ouverts sont encore nombreux, et *l'interrogation spécifique en termes de durabilité* mérite un nouvel appel à la communauté scientifique, de même que *l'analyse des effets spatialisés réciproques des relations* entre pays pauvres et pays développés.

Au-delà de cette dimension « classique » Nord/Sud, nous souhaitons tout autant mettre l'accent sur l'analyse des *relations intra européennes*. L'Europe élargie constitue en effet un laboratoire intéressant d'analyse des relations économiques, sociales et politiques entre pays riches et pays pauvres, car ces relations s'intensifient de manière exponentielle depuis ces quinze dernières années, créant des évolutions rapides dont les effets sur les espaces et les populations qui les habitent méritent d'être analysés au regard des principes de durabilité. Les questions proposées ci-dessous devront ainsi être appliquées tant à l'espace européen élargi qu'à des terrains extra européens.

Deux types de questionnement sont soumis à propositions de recherche

Comment les différentes *instances de décisions des pays riches*, y compris (voire surtout) celles en lien avec la gestion du territoire peuvent contribuer à *renforcer la capacité de gouvernance environnementale et sociale dans les pays plus pauvres* ? Et inversement, quels enseignements les pays riches peuvent-ils tirer des pratiques de gestion territoriale innovantes - et/ou moins consommatrices de ressources - mises en œuvre dans certains pays dont les ressources économiques sont moins intensives ?

À ce titre une attention particulière pourrait être portée à la *coopération décentralisée*, y compris multi partenariale (entre des acteurs locaux de différents pays riches et de différents pays pauvres), et aux *transferts financiers opérés entre les migrants et les territoires d'origine*. En quoi ces différentes formes de coopération impliquant des acteurs locaux procèdent ou au contraire divergent des problématiques et approches liées au développement durable ? Les pratiques de coopération conduisent-elles à promouvoir une intensification des activités économiques dans les pays aidés sans qu'une attention ne soit portée aux conséquences environnementales et/ou sociales (y compris à long terme) des projets, ou au contraire permettent-elles (et comment) d'intégrer ces dimensions en amont des projets ? Quel est le rôle des instances internationales et européennes en la matière ? Quelles normes sont appliquées et par qui ? Quels enseignements tirer de ces expériences en matière de conception et mise en œuvre de projets compatibles avec un développement durable dans nos territoires ?

> *Les équipes de recherche s'efforceront de répondre à ces questionnements en s'appuyant sur des analyses comparatives de terrains.*

Le second angle de questions proposé renvoie à *l'évaluation des pratiques et usages dans nos espaces au regard des conséquences de ces pratiques sur des espaces plus lointains et/ou plus pauvres*. Cela concerne tant les pratiques des entreprises que celles des habitants (et migrants) que des pouvoirs publics. Pour ce qui concerne les entreprises comment intégrer dans leurs stratégies les implications environnementales, sociales ou plus largement territoriales de leurs comportements ? Quels outils et processus mobiliser notamment à l'échelle de différents espaces ? Constate-t-on des écarts de stratégies entre secteurs privés de différents pays européens ? Pour ce qui concerne les habitants et migrants, le champ du tourisme apparaît une intéressante clef d'entrée : quel impact du tourisme occidental sur des milieux physiques sensibles et sur des espaces naturels fragiles, ou exposés à des risques potentiels ? Quelle forme d'exploitation des richesses naturelles patrimoniales pourrait apporter une garantie de développement plus harmonieux des pays et régions d'accueil ?

Enfin les *pratiques et situations en matière de développement durable* dans des espaces urbains ou ruraux de ces pays restent à *analyser en tant que telles et à comparer à nos propres situations*. Le développement intensif de certaines régions (re)produit-il des phénomènes d'extension urbaine rapide et non maîtrisée déjà connus dans les pays riches ? Les franges non maîtrisées des villes ont-elles des conséquences environnementales lourdes et lesquelles ? D'une manière générale, peut-on étudier et mettre en perspective entre régions des pays riches et régions des pays pauvres les phénomènes de concurrence d'usage sur l'espace agricole, de fragmentation urbaine, de surcoûts et d'inégalités d'accès aux services, de coût environnemental, économique et social des migrations alternantes, de multi-territorialisation liés à la multi-activité (dans un contexte d'évolution et d'adaptabilité des sociétés traditionnelles), de risques de ségrégation spatiale et sociale accrue, (accroissement de l'habitat précaire et apparition de lotissements privés)... ?

> *Ici encore les projets attendus devront procéder à des analyses empiriques et à une mise en perspective au regard des pratiques à proposer. Ils pourront pour ce faire s'attacher à certains champs territoriaux en particulier, telles les franges des agglomérations, lieux de fragmentation urbaine et de ségrégation spatiale, les zones agricoles de monocultures intensives (y compris de plantes à usage de drogue) ou encore les espaces naturels de qualité patrimoniale occupés par l'exploitation touristique.*

3. Les inégalités écologiques

(axe 4 de la précédente consultation)

Compte tenu des projets actuellement engagés sur ce thème, l'accent est mis ici sur la *notion de vulnérabilité des espaces*, tant des espaces naturels, agricoles, urbains ou ruraux, que des espaces spécifiques comme les espaces littoraux.

À ce titre plusieurs contributions sont attendues :

- *une analyse des critères permettant d'évaluer la vulnérabilité des espaces anthropisés* : ce terme recouvre ici l'ensemble des milieux investis par l'homme : naturels, urbains, écologiques, voire sociaux. La notion de vulnérabilité des espaces au regard des enjeux du développement durable est encore à travailler : un recours aux notions de capital critique, de risque, de représentation des espaces vulnérables est attendu y compris dans une démarche appliquée. Peut-on mesurer la part de ressources ou de capitaux rares et non substituables à maintenir lors de l'investissement économique et humain d'un site ? Quelle serait la capacité d'absorption d'un milieu en termes de charges démographique et économique, face au maintien de ses qualités naturelles et patrimoniales ? Quelles approches alternatives développer ? Peut-on définir des seuils de durabilité physique pour un milieu donné ? Et, si oui, comment intégrer de telles préoccupations dans les démarches planificatrices ? Évaluer la vulnérabilité « potentielle » des espaces anthropisés, ne serait-ce pas aussi - outre l'aspect caractérisation d'une situation - envisager les dynamiques de dégradations, renouvellement, régénération, réparation ? Peut-on mesurer le caractère *d'irréversibilité* (financière, économique, écologique, sociale, patrimoniale et... politique) de la vulnérabilité des milieux, et de déterminer des seuils au-delà duquel les actions curatives de régénération ou de réinsertion ne sont plus possibles ? Comment mesurer et prendre en compte les effets sociaux des politiques environnementales ?

- *une analyse des critères permettant d'évaluer la (non) qualité écologique, environnementale et patrimoniale, et plus généralement la qualité de vie des espaces anthropisés* : si l'évaluation de la qualité des écosystèmes naturels apparaît aujourd'hui plus ou moins stabilisée, il reste à définir la qualité et/ou la non *qualité écologique - au sens large - des espaces anthropisés*. Quels critères mobiliser ? Quelles connaissances, observations ou systèmes d'information sont requis ? Comment prendre en compte des critères autant objectifs (descriptifs, morphologiques...) que subjectifs (perception et représentation par les générations présentes et à venir...) ? Comment, par exemple, peut-on apprécier cette qualité/non qualité d'un environnement urbain ou périurbain en terme de « satisfaction » ?

Plus généralement, il semble nécessaire de réinterroger les milieux scientifiques sur les notions de disparité spatiale, d'inégalité ou de redistribution liées aux différences sociales dans l'exposition aux

risques (bruit, pollutions diverses, insécurité...) ou dans l'accès aux aménités environnementales ainsi qu'aux services non marchands (niveau de desserte en équipements de transports ou de proximité par exemple...);

- *une analyse des capacités des acteurs des territoires à s'adapter à cette vulnérabilité et à gérer ces espaces vulnérables* : quelles capacités réactives ont ou peuvent avoir les systèmes d'acteurs des territoires pour infléchir et corriger les facteurs discriminants imposés aux populations assignées à résidence dans ces espaces vulnérables ? Dans ce cadre, quel rôle jouent les processus de planification urbaine dont les références en matière de développement durable sont explicites ? Quel rôle est dévolu aux processus participatifs ? Quels sont les outils d'intégration de ces inégalités dans les politiques urbaines et sectorielles ?

> *Les projets de recherche attendus devront fonder leurs analyses sur une démarche empirique et sur une réflexion à visée opératoire en direction des acteurs territoriaux.*

Critères de sélection des propositions de recherche

Les critères de sélections pour le présent appel à propositions sont :

- . la pertinence de la recherche par rapport aux objectifs de cet appel à propositions de recherche et aux approfondissements réclamés ;

- . la qualité scientifique du projet (clarté de la formulation, rigueur de la méthode, degré d'innovation, adéquation entre méthode et objectifs de recherche) ;

- . l'adéquation entre moyens et objectifs, la qualité de la composition de l'équipe (notamment dimension internationale) ;

- . la capacité à dégager des enseignements généraux à partir des études de cas et/ou approches comparatives.

En outre, il est demandé d'apporter une explicitation des partenariats locaux ou internationaux, notamment européens, et de préciser les modalités de valorisation envisagées.

Enfin, une justification du budget demandé devra être fournie.

Les dispositifs de mise en œuvre du programme

Constitution des équipes et méthode

L'analyse des axes de recherche envisagés dans le programme peut relever de plusieurs disciplines scientifiques, en particulier des branches de la géographie, de l'urbanisme et de l'aménagement et des sciences de l'ingénieur, de la sociologie, de l'économie, de l'écologie, de la science politique, de l'histoire, de la philosophie, du droit... Le présent programme de recherche vise à mobiliser les équipes composées de représentants de différentes communautés qui peuvent apporter au problème étudié un éclairage spécifique.

L'accent sera mis sur un *questionnement interdisciplinaire* des problématiques de recherche, sans toutefois exclure des analyses disciplinaires.

Le programme devra rendre compte de la diversité des recherches conduites dans ces trois champs thématiques et devra impérativement dégager, à partir de l'analyse de terrains particuliers, des enseignements qui puissent être utilement appliqués à différents domaines.

Il est recommandé en particulier aux équipes, dans le choix des terrains d'enquête, de s'assurer d'un *partenariat étroit avec les collectivités gestionnaires* de ces espaces, afin de favoriser le caractère expérimental et l'*ancrage territorial* des propositions, particulièrement nécessaires à des programmes de recherche finalisée.

Au moment où l'Union européenne se prépare à organiser un espace européen de recherche, dans lequel certaines équipes et programmes nationaux pourraient jouer un rôle fédérateur, et que de nombreux travaux de recherche concernant les territoires sont financés par les collectivités territoriales, il convient de prendre en compte ces deux dimensions dans l'évaluation des projets. Il est ainsi demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants.

Enfin, les approches comparatives seront encouragées, tant les comparaisons entre problématiques que celles entre les terrains d'enquête (villes ou régions de différents pays).

Pour ceux qui répondront en particulier à l'Axe 2, orienté vers les relations internationales, l'association entre équipes de recherche françaises et étrangères implantées dans les pays étudiés est fortement souhaitée.

Organisation du programme

Le *Comité d'orientation* est composé de représentants des directions des deux ministères responsables et de leurs établissements publics, de représentants d'autres ministères et d'autres groupes d'intérêt (associations, élus, professionnels...). Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Le *Conseil scientifique*, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme, est présidé par *Corinne Larrue* (Université de Tours). Il a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses et de proposer des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs d'autres disciplines peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

Une instance de *coordination du programme*, basée à l'université de Tours, appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme. Son secrétariat est assuré par *Virginia Marques-Boscher*.

Le *Secrétariat permanent*, composé d'un représentant du Comité d'orientation, de la présidente du Conseil scientifique, de l'instance de coordination du programme et des responsables du programme au PUCA et au MEDD, est chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité d'orientation.

Modalités de consultation pour le présent appel à propositions de recherche complémentaire

L'appel à propositions de recherche est ouvert aux trois thèmes retenus. Les propositions reçues feront l'objet d'une analyse par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à proposition de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique qui classera les offres selon leur valeur scientifique. Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme, qui, s'appuyant sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera un certain nombre de propositions en fonction de leur intérêt face aux approfondissements attendus et à la cohérence globale du programme.

Les soumissionnaires se référeront aux deux fiches annexées au présent texte : « Modèle de présentation d'une proposition de recherche » et « Modalités de soumission ».

Coordination et capitalisation

Des séminaires d'échange et de valorisation seront organisés afin de coordonner les différentes recherches, de mettre en relation les équipes et de faire connaître leurs méthodes et leurs travaux. Ces séminaires feront l'objet de comptes rendus diffusés aux participants et mis sur le site Internet du programme [www.territoires-rdd.net].

Les équipes retenues s'engagent à participer à ces réunions qui se tiendront en général à Paris (prévoir six réunions dans le budget).

Un premier séminaire réunira les équipes à l'issue des résultats de l'appel à propositions afin de présenter les problématiques et les méthodes choisies. Tout en respectant l'originalité des choix de chaque équipe, l'objectif est d'informer les équipes entre elles et de maintenir la cohérence du programme.

Suivront des séminaires intermédiaires de suivi, portant sur des thèmes spécifiques, afin de faire le point sur l'avancée des travaux.

Enfin, un dernier séminaire de capitalisation, ouvert à un plus large public, clôturera le programme et donnera lieu à une publication.

ANNEXES

Annexe 1 • Modèle de présentation d'une proposition de recherche

Trois documents doivent être fournis

1. Récapitulatif de la proposition (*sur papier à en-tête du pétitionnaire*)

Titre de la proposition : (rappeler en titre « Réponse à l'APR complémentaire programme D2RT 2005 »)

Axe (s) de l'appel à propositions de recherche :

Responsable scientifique (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, mél) :

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes) :

Articulation avec d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux ou européens :

Équipes étrangères associées et/ou partenariat avec des acteurs locaux, régionaux ou étrangers

Budget prévisionnel total (T.T.C.) :

Participation demandée (T.T.C.)

Organisme(s) cofinanceur(s) :

Organisme gestionnaire des crédits :

Durée (24 mois maximum) :

Résumé de la proposition (1 page environ) : préciser les objectifs, les méthodes et les résultats attendus et souligner les mots-clés :

2. Descriptif de la proposition (*environ 15 pages*)

Exposé de la proposition

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus

Justification du projet au regard de l'appel à propositions

État de l'art (et références bibliographiques essentielles) sur la (les) question(s) traitée(s)

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir)

Cas empirique(s) traité(s) et références bibliographiques commentées sur le(s) cas empiriques(s) traité(s)

Références bibliographiques des proposant(s) (nationales et internationales)

Valorisation envisagée :

Valorisation scientifique (nationale et internationale)

Valorisation en direction de l'action publique

Équipe(s) mobilisée(s)

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres et partenaires ainsi qu'une *présentation synthétique du laboratoire coordonnateur* de la recherche).

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens (sur ces mêmes thèmes)

Partenariat envisagé avec des administrations, des gestionnaires ou des professionnels

Budget prévisionnel détaillé (et justification des demandes financières) :

3. Fiche de renseignements administratifs

> Référence de la demande (intitulé de l'APR) :

> Intitulé du projet :

(Déclinaison des sigles ou dénominations spécifiques)

> Désignation du bénéficiaire du financement :

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Forme juridique

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

> Désignation de la personne responsable du suivi scientifique du projet

(préciser si le responsable scientifique est également coordinateur du projet) :

Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

> Coût prévisionnel des travaux : montant H.T et T.T.C. :

> Montant du financement demandé T.T.C. :

> Durée de la recherche en mois :

Annexe 2 • Modalités de soumission

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit et parvenir obligatoirement
avant le 18 mai 2005, 16 heures, en version électronique
et en document papier recto-verso, en 6 exemplaires, sans couverture cartonnée ou plastique
+ 1 exemplaire reproductible (non agrafé), à :

Ministère de l'écologie et du développement durable

D4E / SRP

à l'attention de Gérard Guillaumin (5^e étage Bureau 5609)

20 avenue de Ségur 75007 PARIS

Renseignements

MEDD Gérard Guillaumin ☎ : 01 42 19 17 73
✉ : gerard.guillaumin@ecologie.gouv.fr

Secrétariat Pierre Lequerec ☎ : 01 42 19 17 53

PUCA Françoise Goudet ☎ : 01 40 81 24 52
✉ : francoise.goudet@equipement.gouv.fr

Cet appel à propositions est disponible sur le site du programme : www.territoires-rdd.net et sur les sites du PUCA et du MEDD.

Calendrier

> Lancement de l'appel d'offre : 15 mars 2005 .

> Limite de dépôt des propositions : 18 mai 2005.

> Sélection des propositions par le conseil scientifique le 1^{er} juillet 2005 et par le comité d'orientation le 11 juillet 2005.